

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

METRE - DEVIS - PLANNING

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE

CODE : 32 31 21 U31 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 01 juillet 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

METRE - DEVIS - PLANNING

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des savoirs nécessaires à la réalisation des métrés, des devis et des plannings en rapport avec des documents de référence tant au niveau du génie civil que du bâtiment ;
- ◆ de montrer l'utilité des métrés, devis, plannings dans le processus de la construction.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En bureautique appliquée à l'enseignement supérieur :

*A l'aide d'un équipement informatique disposant des logiciels de bureautique,
en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques et des fichiers,
en respectant le temps alloué,
à partir de situations issues de la vie professionnelle,*

- ◆ rechercher et récupérer des informations sur Internet en utilisant des critères adaptés ;
- ◆ traiter des données et en présenter les résultats dans un tableur ;
- ◆ éditer, présenter et sauvegarder un document professionnel en y ajoutant des éléments externes (texte, image, tableau) ;
- ◆ gérer une messagerie électronique.

En technologie de la construction :

A partir de situations professionnelles relatives au bâtiment, au génie civil et à la voirie,

- ◆ utiliser la terminologie des techniques de construction ;
- ◆ détailler et expliquer les fonctions et la mise en œuvre d'éléments de construction ;
- ◆ collecter et exploiter une documentation spécifique.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « bureautique appliquée à l'enseignement supérieur », code n° 754130U31D1, classée dans l'enseignement supérieur de type court du domaine des sciences de l'ingénieur et technologie ;

et

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « – technologies de la construction », code n° 326105U31D1, classée dans l'enseignement supérieur de type court du domaine des sciences de l'ingénieur et technologie ;

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*à partir d'un dossier de construction,
en utilisant le support informatique et la documentation appropriés :*

- ◆ de réaliser le métré d'un projet ;
- ◆ d'en calculer le devis ;
- ◆ d'en établir le planning.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'habileté dans l'utilisation des logiciels,
- ◆ la qualité des documents fournis,
- ◆ la précision des calculs,
- ◆ la clarté dans la présentation des calculs et des documents.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

4.1 En métré – devis - planning

- ◆ d'appliquer les prescriptions des codes de mesurage ;
- ◆ de lire les plans et d'en extraire les cotes indispensables à la réalisation d'un métré ;
- ◆ d'extraire du cahier des charges les éléments nécessaires à la rédaction du métré ;
- ◆ de remplir correctement des feuilles de métré présentées sous forme de tableaux ;
- ◆ de vérifier la concordance du métré par rapport aux plans et au cahier des charges ;
- ◆ d'identifier les éléments intervenant dans le calcul du prix de revient (frais de matériaux, de main-d'œuvre, frais généraux,...) ;
- ◆ d'évaluer la durée de chaque activité sur base des quantités à exécuter et des rendements ;
- ◆ de calculer le prix de revient et le prix unitaire de différents éléments de construction ;
- ◆ de calculer le devis à partir du métré et des prix unitaires, forfaits,... ;
- ◆ d'établir un schéma général d'analyse logique pour l'enchaînement des activités ;
- ◆ de réaliser et de dessiner un réseau PERT et un planning GANTT ;

4.2. En laboratoire : métré – devis - planning

- ◆ d'établir un métré, un devis et un planning d'un projet à l'aide de logiciels appropriés.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Laboratoire : métré – devis - planning », il est recommandé de prévoir un poste de travail par étudiant.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Métré – devis - planning	CT	J	24
Laboratoire : métré - devis - planning	CT	E	40
2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80